

Fiche produit

Assurance Multirisque Habitation

Les + de l'assurance habitation Selfassurance

- Garantie Vol et Vandalisme sur toutes les formules,
- Prise en charge des recherches de fuite d'eau et des frais de remise en état,
- Prise en charge des antennes, paraboles et panneaux solaires en cas de tempête,
- Assistance 24h/24, 7j/7,
- Assurance des deux habitations pendant 1 mois en cas de déménagement,
- Contrat et attestation envoyés immédiatement par email,
- Gestion en ligne de vos contrats dans votre espace personnel interactif.



Garanties principales

| | ECO | CONFORT | OPTIMALE | PREMIUM |
|--------------------|-----------------------|----------|----------|-----------|
| Capital mobilier | 5 000 € | 10 000 € | 10 000 € | 10 000 € |
| Vétusté remboursée | 25 % | 25 % | 35 % | 50 % |
| Objets de valeur | - | 10 % | 10 % | 15 % |
| Capital immobilier | Valeur reconstruction | | | |
| Vétusté remboursée | 25 % | 25 % | 50 % | Illimitée |

Les + des formules Optimale et Premium

- ▶ Responsabilité Civile babysitting
- ▶ Contenu du congélateur
- ▶ Produits verriers de l'électroménager
- ▶ Extension de garantie sur les biens électroménagers

Garanties optionnelles



Dommages électriques
(inclus sur Optimale et Premium)



Panneaux
photovoltaïques



Rachat
de franchise



Assistante
maternelle



Individuelle accidents
enfants mineurs
(limitée à 3 enfants)



Location de salle
(limitée à 150
personnes)



Jardin et biens
extérieurs



Piscine

(1) Pour un 1 pièce dans le département 90 en formule ECO.

Selfassurance est une marque de la société ECA-Assurances. 92-98 Boulevard Victor Hugo. BP 83. 92115 Clichy Cedex.
SA au capital de 1 009 000 €. R.C.S.NANTERRE B 402 430 276. Code APE 6622 Z.
Société immatriculée à l'Orias sous le N° ORIAS 07 002 344. Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par l'ORIAS www.orient.fr
Entreprise régie par le code des assurances et soumise au contrôle de l'ACPR 61, rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09.
RC Professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des Assurances.
Ne pas jeter sur la voie publique. Document non contractuel. Réf : FICHEPRODUIT-SELFASSURANCE-0116